



MAIRIE
DE
SAINT-PIERRE DE MEZOARGUES
13150

Téléphone : 04 90 43 93 42
Télécopie : 04 90 43 90 33

COMPTE RENDU

Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre de Mézoargues du Jeudi 3 décembre 2020 à 18h00 en mairie

1

Présents : Laurie PONS, Jean-Christophe AUDIBERT, Florence DE CAMARET, Sylvie GREGOIRE, Thibault KERHOAS, Sophie LAFFORGUE, Ghislain SABATIER, Virginie SERVAN-SCHREIBER.

Excusé(s) : Muriel ANDRES

Président de Séance :

Laurie PONS

Secrétaire de séance :

Sylvie GREGOIRE

Ouverture de la séance à 18h00

Ordre du jour

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Sylvie GREGOIRE

Après désignation du secrétaire de séance, Madame le Maire demande d'ajouter le vote d'une délibération supplémentaire à l'ordre du jour du présent conseil : Délibération n°51/2020 relative au rapport d'observations de la chambre régionale des comptes sur les comptes et la gestion de la communauté d'agglomération ACCM.

Vote à l'unanimité des membres présents

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 8 octobre 2020

Vote à la majorité des membres présents.

2) Délibération n°41/2020 : délibération portant autorisation générale et permanente de poursuites au comptable public

Madame le Maire rapporte au conseil municipal une demande du comptable public de la trésorerie de Tarascon, d'obtenir une autorisation générale et permanente de poursuites comme cela était le cas auparavant sous l'ancienne mandature. En outre, elle précise que cette autorisation ne prive pas la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribue à les rendre plus rapides et donc plus efficaces.

Madame le Maire propose donc aux conseillers d'octroyer l'autorisation générale et permanente au comptable public de la collectivité, pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent, quelle que soit la nature de la créance et de fixer la durée de cette autorisation jusqu'à la fin de la mandature 2020-2026

2

Voté à l'unanimité des membres présents.

3) Délibération n°42/2020 : délibération relative au rapport d'activité ACCM 2019

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2019 de la communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette et demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

Vote à l'unanimité des membres présents.

4) Délibération n°43/2020 : délibération portant demande de subvention au Département dans le cadre du projet de régulation énergétique des bâtiments communaux

Madame le Maire rappelle aux conseillers le projet photovoltaïque sur le pan ouest du toit de l'ancienne cave coopérative de Saint-Pierre de Mézoargues, projet inscrit dans le cadre de la transition écologique du PETR du Pays d'Arles et en gestation depuis deux ans. Les Centrales villageoises, partenaire à l'initiative du projet, semble vouloir en accélérer la mise en œuvre concrète.

Dans l'objectif d'installer les panneaux photovoltaïques la commune doit procéder à des travaux : renforcement de la charpente, dépose de la toiture et installation de bacs aciers. L'ensemble de ces travaux à la charge financière de la commune s'élève à 68 286.43 € HT. C'est pourquoi Madame le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du plan de relance pour un montant de 47 800.50 € HT ce qui représente 70 % du montant estimé des travaux.

Abstention de l'ensemble du conseil municipal

4°) Délibération n°44/2020 : délibération portant suppression de postes vacants

5°) Délibération n°45/2020 : délibération portant création de deux emplois d'adjoint technique territorial

Ces 2 délibérations requièrent l'avis du comité technique paritaire qui ne l'a pas encore rendu à ce jour.

Report du vote

6°) Délibération n°46/2020 : délibération relative à la création d'un emploi d'adjoint d'animation

3

Madame le Maire rappelle que le poste d'adjoint d'animation actuel a été créé par délibération n°26/2018 du 27/08/2018 dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence via un contrat unique d'insertion. Ce dispositif a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 60%.

Toutefois, ce dispositif a ses limites dans le sens où le contrat de travail ne peut être prolongé que dans la limite d'une durée totale de vingt-quatre mois. Or le parcours emploi compétence a débuté pour l'agent en août 2018 et la commune est ainsi arrivée aux termes des renouvellements possibles.

Cependant, la collectivité a besoin d'un adjoint d'animation pour son école et souhaite conserver l'agent en poste qui donne toute satisfaction dans son travail.

Aussi, Madame le Maire propose la création de l'emploi correspondant au grade d'**adjoint d'animation territorial (nouvelle échelle de rémunération C1)**, permanent à temps non complet **pour une durée hebdomadaire de service de 33 heures**, pour exercer les fonctions d'adjoint d'animation territorial dont les tâches seront les suivantes :

- Accueil et surveillance des enfants
- Préparation et animation des T.A.C (Temps d'Activités Culturelles)
- Service des repas
- Surveillance des enfants pendant les repas, nettoyage de la vaisselle et du local.
- Aide à l'enseignante en classe
- Animation et surveillance de la garderie

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **3 décembre 2020**.

Filière : **Animation**

Cadre d'emploi : **Adjoint d'animation territorial**

Grade : **Adjoint d'animation territorial**

-ancien effectif : **1**

-nouvel effectif : **2**

Vote à l'unanimité des membres présents.

7°) Délibération n°47/2020 : délibération portant transfert des pouvoirs de police du Maire vers ACCM

La communauté d'agglomération bénéficie actuellement d'un transfert de quatre compétences : assainissement, habitat, collecte des déchets et accueil des gens du voyage. Lorsque l'EPCI exerce la compétence

correspondante, les pouvoirs de police font l'objet d'un transfert automatique dans un délai de 6 mois après l'installation du conseil communautaire. Les maires disposent toutefois d'un droit d'opposition.

Madame le Maire informe les élus de son choix de transférer les pouvoirs de police du Maire vers ACCM pour les compétences assainissement, collecte des déchets et accueil des gens du voyage et de renoncer au transfert des pouvoirs de police pour la compétence Habitat.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

8°) Délibération n°48/2020 : délibération portant transfert de compétence PLU vers ACCM

Report du vote conformément à l'article 7 d la loi n°2020-1379 prorogeant l'état d'urgence sanitaire

9°) Délibération n°49/2020 : délibération relative à l'approbation de la convention de mise à disposition de personnel

L'agent technique actuel est en arrêt maladie depuis un certain temps. Son état de santé ne s'améliorant pas, et compte tenu de la nécessité d'entretenir les fossés ; madame le Maire propose de signer une convention avec la Mairie de Boulbon de sorte que celle-ci mette à la disposition de la commune un agent qui sera chargé de l'entretien des fossés. La commune devra alors rembourser à la commune de Boulbon les frais engagés par elle au prorata de la mise à disposition.

Vote à l'unanimité des membres présents

10°) Délibération n°50/2020 : Décision modificative exercice 2020 n°1

Madame le Maire annonce au conseil municipal la nécessité de réaliser des mouvements de crédits du budget 2020 sur certains chapitres. Il est donc nécessaire d'effectuer des transferts de crédits sur le budget 2020. Pour permettre de régulariser les écritures, Madame le Maire propose au conseil les virements suivants :

Section Fonctionnement		
Objet	Recettes	Dépenses
Chapitre 011		+23 608.74
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés		+ 34 592.00
Chapitre 014 :		+ 5 500.00
Chapitre 013 : Atténuations de produits	+ 6 326.60	
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante		+ 9 652.00
Chapitre 66 :		+ 225.73
Chapitre 67 :		-1 090.00

Chapitre 70 :	+ 23 879.00	
Chapitre 73 :	- 10 368.02	
Impôts et taxes		
Chapitre 74	+ 52 224.20	
Chapitre 77	+ 426.69	
Total section Fonctionnement :	+72 488.47	+ 72 488.47

Section Investissement		
Objet	Recettes	Dépenses
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles		+408,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles Compte 21538		+20 858,72
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles Compte 2182		+ 3 702,24
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles Compte 2135		+5 078.23
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles Compte 2152		+ 32 922,24
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	+ 9 292,33	
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	+ 500,00	
Chapitre 204 : subventions d'équipement versées	+ 53 177,10	
Total section Investissement	+ 62 969,43	+ 62 969.43

Vote à l'unanimité des membres présents

11°) Délibération n°51/2020 : Délibération relative au rapport d'observations de la chambre régionale des comptes sur les comptes et la gestion de ACCM

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le rapport d'observations définitives rédigé par la chambre régionale des comptes relatif au contrôle des compte et de la gestion de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Elle demande à l'ensemble du Conseil de prendre connaissance du rapport qui traite des exercices 2011 et suivants.

Vote à l'unanimité des membres présents

12°) Questions diverses :

Fête de l'école

Location de la salle

Facturation du dépositaire

Chiens errants

Battue aux sangliers

Archives

Bibliothèque

PLU

Préparation du budget 2021

Fin de séance à 20h30.